

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/06/2011

Réception par le Prefet : 23/06/2011

Publication : 24/06/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-6-2-2

Séance du vendredi 17 juin 2011

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE COLMAR, FECHT ET RIED 2010-2013 : PARC DES EXPOSITIONS - RÉAMÉNAGEMENT DU HALL 1 ET CRÉATION D'UN ESPACE DE CONGRÈS (VILLE DE COLMAR)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne son accord sur l'attribution d'une subvention de 880 000 € en faveur de la Ville de COLMAR pour la création d'un Centre de Congrès au Parc des Expositions de COLMAR ;
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20414, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 JUIN 2011

**Contrats de Territoires de Vie
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV00010	COLMAR Création d'un centre de congrès au Parc Expo de Colmar Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 440 000,00 €	4 400 000,00	20%	880 000,00
			Total	880 000,00